

## La baisse des primes se poursuit en 2024

Malgré une année 2022 difficile pour les placements et un résultat d'exercice négatif, la Suva peut procéder à un nouvel abaissement des primes dans la plupart des classes du tarif pour l'année 2024, et ce grâce au bon résultat technique et aux produits excédentaires du capital réalisés au cours des années précédentes.

### Excédents de fonds de compensation

L'évolution favorable du risque et, en particulier, la stabilisation du nombre de rentes à un bas niveau ont permis à la Suva de **dissoudre les provisions techniques qui n'étaient plus nécessaires**.

### Excédents de produits du capital

Même si l'année boursière difficile a généré des pertes, le quotient de solvabilité, situé à 151 %, se maintient dans la moitié supérieure de la fourchette prescrite (100 à 180 %). En conséquence, le Conseil de la Suva a décidé de poursuivre le reversement de produits excédentaires du capital réalisés au cours des années précédentes. Cela signifie que dans toutes les classes, **une réduction de prime à hauteur de 20 %** des primes nettes est également prévue en 2024, tant dans l'assurance contre les accidents professionnels que dans l'assurance contre les accidents non professionnels, soit un reversement **d'environ 800 millions de francs** aux assurés.

### Réductions de prime moyennes

En 2024, les entreprises assurées bénéficieront globalement de reversements de fonds de compensation excédentaires et d'excédents de revenu du capital pour un montant de quelque **850 millions de francs**. Cela correspond à une **réduction moyenne des primes brutes de -5,9 % dans l'assurance contre les accidents professionnels et de -1,0 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels**. Il s'agit là du niveau le plus bas jamais atteint, en moyenne générale, depuis l'introduction de la LAA en 1984.

Die Suva gibt Überschüsse an die Versicherten weiter.

### Erstattungen aus Überschüssen im Prämienjahr 2024

## 850 Millionen. Franken

Aus versicherungstechnischen Ausgleichsreserven und anlagentechnischen Wertschwankungsreserven

Die Versicherten profitieren in Form von Prämienreduktionen.

### Durchschnittliche Prämienreduktionen 2024

## - 5,9 %

Berufsunfallversicherung

## - 1,0 %

Nichtberufsunfallversicherung

<b>La Suva restitue les excédents aux personnes assurées.</b>	<b>Reversements d'excédents dans l'année de primes 2024</b> <b>850 millions de francs</b> provenant de fonds de compensation et de réserves de fluctuation de valeur	
<b>Les personnes assurées en bénéficient sous la forme de primes plus basses.</b>	<b>Réductions de prime moyennes en 2024</b> <b>- 5,9 %</b> Assurance contre les accidents professionnels	<b>- 1,0 %</b> Assurance contre les accidents non professionnels

### Supplément pour les frais administratifs au 1.1.2024

Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, il est abaissé de 0,25 point de pourcentage à 13,75 %. Dans l'assurance contre les accidents professionnels, il reste inchangé à 12,5 %.

La Suva reverse actuellement des excédents de réserves et des produits excédentaires des placements aux personnes assurées, raison pour laquelle les primes sont exceptionnellement basses. Lorsque les excédents alloués aux reversements seront épuisés, les primes reviendront au niveau normal.

### Évolution des primes dans la classe 13D C0

#### Abaissement des primes dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Grâce à la bonne santé financière de la classe 13D (**véhicules terrestres et machines de chantiers «entretien»**) dans l'AAP, le taux de prime net moyen (TPM) se réduit de 13,6 % pour l'année 2024. Pour permettre la réduction de fonds de compensation excédentaires, les taux de primes fixés pour la classe 13D dans l'AAP sont actuellement inférieurs au risque d'accident.

Les taux de primes nets moyens (TPM) appliqués en 2024 à la partie de sous-classe représentée par l'Union 13D C0 (entretien de machines et appareils des secteurs de l'agriculture et du bâtiment) baissent d'environ 20,5 % en moyenne par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à un abaissement du taux de base de cinq degrés de base par rapport à l'année précédente.

Classe	Partie de sous-classe	Description	TPM* net 2024 [% MS]	Delta TPM* net
13D	C0	Entretien de machines et appareils des secteurs de l'agriculture et du bâtiment	0,8665	-20,5 %

\*Taux de prime net moyen TPM

En fonction de l'évolution individuelle du risque, les primes nettes de quelques entreprises seront adaptées vers le haut ou vers le bas. Sans prise en compte du reversement d'excédents de réserves et de produits excédentaires des placements, environ 98 % des quelque 1500 entreprises assurées dans la partie de sous-classe C0 bénéficieront d'un abaissement de leurs taux de primes en 2024. (État: juillet 2023)

### **Abaissement des primes dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP) au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Dans l'AANP, le risque est resté plus ou moins stable dans le collectif de la classe 13D (**véhicules terrestres et machines de chantiers «entretien»**). Étant donné la légère amélioration de la situation financière dans l'AANP, le taux de prime net moyen (TPM) peut être abaissé de 3,8 %, ce qui représente une réduction du taux de prime de base de un degré de base.

<b>Classe</b>	<b>Description</b>	<b>TPM* net 2024 [% MS]</b>	<b>Delta TPM* net</b>
13D	Véhicules terrestres et machines de chantiers «entretien»	1,6396	-3,8 %

\*Taux de prime net moyen TPM

Près de 90 % des entreprises assurées dans le collectif 13D connaîtront – sans que soit pris en compte le reversement d'excédents de réserves et de produits excédentaires des placements – un abaissement de leurs primes nettes dans l'AANP en 2024. (État: juillet 2023).

+++

**Les taux de primes individuels des différentes entreprises peuvent toutefois s'écarter de la moyenne de la classe en fonction de l'activité, de l'évolution du risque et du modèle de primes. Votre agence Suva se tient à disposition pour tout complément d'information.**